

n° **88**  
Avril 2018



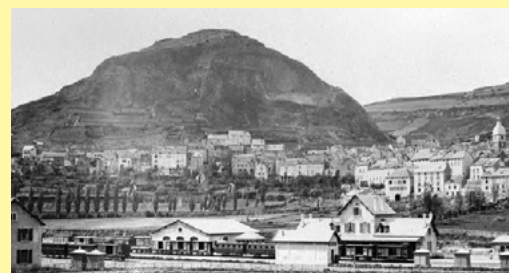
## La Maison de la Faune a 30 ans !

**Le Saviez-vous ?**

### RÉPONSE À LA QUESTION DU N°87 :

(Quelle fut la date d'arrivée du chemin de fer à Murat?)

Le percement du tunnel routier du Lioran (entrepris en 1839, ouvert à la circulation en 1847) et le développement du chemin de fer (les rails suivront en parallèle le même itinéraire) vont faire de la vallée de l'Alagnon l'axe principal de communication du département. La ligne ferroviaire Massiac-Murat sera ouverte le 16 août 1866 et le choix du tracé vers le Lioran (flanc de la vallée exposé aux intempéries, rampe aux pentes importantes) imposera la réalisation de nombreux ouvrages d'art et la création à la gare de Murat d'un centre de traction supplémentaire doté d'une rotonde à locomotives. La ligne Murat-Aurillac ouvrira enfin 2 ans plus tard, le 11 juillet 1868. (Photo ci-contre de Berthaud -1873)



### QUESTION DU N°88

Depuis 2014, les listes des candidats aux élections municipales sont obligatoirement paritaires mais savez-vous qui fut, et en quelle année, la première femme élue au Conseil municipal de Murat ?

# SOMMAIRE n° 88



**page 3** Editorial

**page 4** Maison de la Faune

**page 6** Opération façades

**page 7** En bref - Agenda

**page 8** Evénements en images

**page 9** Pêcheurs du Valagnon

**page 10** Hautes Terres : le Fablab

**page 11** Infos pratiques : cartes d'identité

**page 12** Petits événements et Grande Histoire

[EDITO]

**L**a taxidermie, du grec *taxis* (arrangement, disposition) et *derma* (peau) est un art très ancien qui trouve son origine dans les premières techniques de tannage de la Préhistoire puis dans celles de conservation des corps de l'Égypte ancienne. Très en vogue au XIX<sup>ème</sup> siècle, c'est à cette époque qu'apparaissent les premiers grands ateliers de taxidermie et que se constituent les premières grandes collections. Depuis 3 décennies, la ville de Murat offre au public la possibilité de contempler un grand nombre d'animaux naturalisés mis en scène dans leur milieu naturel reconstitué ainsi qu'un rassemblement d'insectes et de papillons dont la réputation s'étend jusqu'à l'université de Leiden aux Pays-Bas. La Maison de la Faune a 30 ans : c'est le dossier principal d'Info-Murat. Le projet d'incitation à la rénovation des enduits extérieurs de la rue Justin Vigier et l'assemblée régionale et nationale des Petites Cités de Caractère qui se tiendra en juin à Murat, sont les autres thèmes abordés dans ce 88<sup>ème</sup> numéro de la revue municipale. Murat fait partie des 9 communes du Cantal habilitées à délivrer une carte nationale d'identité ou un passeport et en page 11, la rubrique des infos pratiques examine les modalités d'acquisition d'une carte d'identité (celles de l'obtention d'un passeport le seront dans le N°89). La récente ouverture de la pêche était un bon prétexte pour inviter les Pêcheurs du Valagnon, un club septuagénaire, à s'exprimer dans la page désormais réservée aux associations. Hautes Terres Communauté a choisi pour sa part d'évoquer dans la sienne la première année d'activité du *Fablab*, l'atelier de fabrication numérique. Qui n'a pas ressenti cette puérile fierté d'appartenance à sa petite patrie quand les événements locaux croisent le chemin de la grande Histoire de notre pays ? Ces faits parfois mineurs (mais pas toujours), dont le bulletin municipal s'est souvent fait écho, peuvent être récents comme la visite d'un président de la République, anciens comme une bataille gagnée sous Louis XV, cocasses comme la vie d'un prélat hors-norme ou funestes comme la rafle du 24 juin 1944. Dans sa rubrique historique, Info-Murat évoque aujourd'hui, pour clore son numéro de printemps, un passé lointain et une époque troublée pendant laquelle quelques-uns de ses enfants jouèrent un rôle éminent.



**Vendredi 9 février : Prise de commandement du Major Fourcoux au Peloton de Gendarmerie de Montagne qui succède au capitaine Boué, en présence d'Isabelle Sima, préfet du Cantal, Serge Delrieu, sous-préfet de Saint-Flour, et du colonel Guillou qui est à la tête du groupement de gendarmerie départementale depuis deux ans.**



Responsable de rédaction :  
Christian Pichot-Duclos  
Comité de rédaction : Christian Pichot-Duclos, Laurette Cadot, Françoise Di Lenardi, Jacques Esbrat, Isaure Mazard.

## [DOSSIER]

# Maison de la Faune

une trentenaire dans un immeuble séculaire

# Des animaux et des hommes

**S**i la Maison de la Faune a 30 ans, le bâtiment qui l'abrite est lui beaucoup plus ancien et a connu des fortunes diverses. C'est un ancien hôtel particulier du XVI<sup>ème</sup> siècle appartenant à la famille Teilhard de Laterrisse qui s'en sépare en 1822 au profit d'un cousin, Pierre Mayenobe. Celui-ci revend son bien le 7 août 1827 au Département qui y installera le siège de la sous-préfecture où 61 sous-préfets s'y succéderont (dont le fils de l'ancien propriétaire Alexandre Mayenobe en 1848) jusqu'à la suppression du service en 1926.



En 1927, le Conseil général abandonne à la commune la jouissance et la possession mais conserve la nue-propriété du bâtiment. Loué à des particuliers, mis à la disposition des réfugiés lors de la Seconde Guerre mondiale, il deviendra aussi en 1971 le casernement

du Peloton de Gendarmerie de Montagne pendant plus de 10 ans. Le 9 juin 1982, le Conseil général du Cantal cède à la commune, pour le franc symbolique, l'ancien Hôtel de la sous-préfecture.



Témoignage architectural historique en plein cœur de Murat, l'édifice (outre sa façade dotée d'une tour en encorbellement) ne manque pas d'intérêt : parquets, plafond peint du XV<sup>ème</sup> siècle, plafonds à la française, escalier hélicoïdal ou certains éléments de charpente constitués d'une seule pièce de bois recourbée... La Maison de la Faune mise en régie en 1988 investit les locaux pour regrouper et mettre en valeur une collection de coléoptères de France (comprenant certains spécimens extrêmement rares) offerte par M. Marius Lherme - le travail de toute une vie de celui qui fut pendant 30 ans Président de l'Office de



Tourisme - de nombreux mammifères et oiseaux acquis à M. Jean-Baptiste Moignoux, une exceptionnelle collection de papillons et coléoptères exotiques cédée par M. Pierre Lachiver ou de nombreux carabes donnés par M. Jean-Louis Besart, sans compter les dons de spécialistes régionaux, français ou même étrangers. Plus de 320.000 € HT ont été nécessaires pour réaliser les travaux d'aménagement du bâtiment et près de 70.000 € ont été consacrés à l'achat des diverses collections.



Sur 4 niveaux, la Maison de la Faune expose près de 10.000 insectes, coléoptères et papillons et plus de 800 mammifères et oiseaux naturalisés présentés dans des vitrines thématiques reconstituant leur biotope naturel : marais, tourbière, forêt montagnarde, planèze, etc. Le charme de toutes ces salles aménagées doit beaucoup au talent de graphiste du

Sanflorain Jacques Vedel qui pendant des années a composé des fresques naturalistes intégrant des éléments locaux (Murat, Bredons, Bonnevie) pour mettre en valeur ces remarquables collections et l'on peut même reconnaître Louis Pasteur dans l'encadrement d'une fenêtre, clin d'œil amical de l'artiste au maire de l'époque qui était pharmacien-biologiste.

En 1990, le dessinateur Jean-Claude Mézières, créateur de Valérien (devenu en 2017 le héros du film de Besson) laisse sur une page du livre d'or de la Maison de la Faune le crayonné d'une créature intergalactique (*le Shingouz*) et en août 1995, Valéry Giscard d'Estaing, président de la Région Auvergne inaugure officiellement le musée animalier. Le premier numéro du bulletin municipal fera d'ailleurs écho de cet événement en janvier 1996 et Le Canard enchaîné, lui-même, publiera (à la une) la photographie d'un VGE posant à côté du panneau « espèce protégée ». En 1998, M. Emmanuel Grèze, maire de Murat, s'appuyant sur celle

de ses réalisations que sans doute il chérissait le plus, sera à l'initiative de la conception et de la réalisation du livre de Christian Bouchardy : « Faune d'Auvergne et du Limousin », événement éditorial puisque le dernier ouvrage de cette nature datait de 1949.

A l'occasion de ses trente ans d'existence, la municipalité envisage, en plus des animations exceptionnelles trimestrielles prévues pour célébrer cet anniversaire (voir encadré en bas de page), de mettre à l'étude un projet d'actualisation et de modernisation de cet établissement afin d'établir un pro-

gramme de travaux et d'aménagements à court, moyen et long terme. Il pourrait s'agir dans un premier temps de revoir le lettrage d'information sur les vitrines (établir plusieurs niveaux de lecture), de restaurer et améliorer l'ambiance sonore, puis dans un deuxième temps de revoir l'éclairage (efficace mais un peu simpliste) en prenant en compte les nouvelles techniques muséographiques et enfin d'envisager l'installation de bornes numériques interactives, la restructuration des salles de présentation, voire l'aménagement d'un espace de réalité virtuelle.



## La Maison de la Faune fête ses 30 ans

**P**our célébrer cet anniversaire, en liaison avec les écoles, les associations, les accompagnateurs de randonnées, le Parc des Volcans, le cinéma ou la médiathèque, la commune va organiser chaque trimestre diverses manifestations en rapport avec la Maison de la Faune et encourage tous les commerces à décorer leurs vitrines sur le thème animalier et d'y apposer son nouveau logo.

Animations, visites commentées, visites nocturnes, rencontres et même apéros-grillons (!), conférences, soirées contes, lectures musicales, projection de films, ateliers pédagogiques, sorties nature, concours photo et expositions vont se succéder toute l'année pour se conclure par un week-end festif entièrement consacré à la Maison de la Faune.

Quelques rendez-vous majeurs sont déjà fixés : projection du film « Papillons de France en liberté » suivi d'un débat animé par son réalisateur Thierry Carabin le mardi 15 mai à 20h30 au cinéma ou rencontre avec Christian Moullec (Voler avec les oiseaux) à l'automne prochain.

## Enduits extérieurs : éclairer la rue borgne

Parce qu'elle est étroite et obscure, elle s'est appelée rue Borgne jusqu'à ce que la commune décide de rendre hommage à Justin Vigier, un militaire prestigieux né dans l'un de ses immeubles et mort au champ d'honneur en 1870 (voir Info-Murat N°76 d'avril 2015).

Pour se conformer aux obligations légales de séparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées (l'objectif étant de réduire le taux des eaux claires arrivant à la station d'épuration), la commune, après avoir traité la rue Porte-Saint-Esprit, a décidé de poursuivre son programme

de travaux d'assainissement par la réfection des réseaux de la rue Justin Vigier et de la rue de la Coustoune, avant de prolonger le séparatif depuis la voie SNCF jusqu'à la station d'épuration et ainsi optimiser la mise en conformité (entreprise en 2007) de près d'un kilomètre de rues.

La perspective de l'achèvement des travaux de construction de la Maison de Santé entrepris par la Communauté de communes (fin des travaux en juillet, mise en service en septembre) est un autre argument favorable à la mise en œuvre de la réfection d'une ruelle qui est l'une des principales voies d'accès au centre ville depuis le parking du foirail.



L'obtention du label *Petites Cités de Caractère* oblige la ville à prendre un soin tout particulier de son patrimoine, surtout dans le périmètre historique défini par l'AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Mais les engagements pris par la collectivité publique ne peuvent à eux seuls garantir la pérennité des labels comme ceux des Petites Cités de Caractère ou des Villes et Villages Fleuris et la participation active des particuliers aux efforts de fleurissement ou d'aménagement est indispensable à la réussite de chaque

opération de restructuration d'un quartier.

C'est pourquoi, à l'occasion de ces travaux de reprise de la chaussée, la commune souhaite encourager les propriétaires riverains de la rue Justin Vigier à entreprendre la réfection des enduits extérieurs des façades de leurs immeubles (celles donnant sur la rue) en leur attribuant une subvention exceptionnelle de 20 % du montant HT des travaux de ravalement (plafonnée à 5.000 €), une subvention qui pourrait être doublée par une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des avantages accordés aux Petites Cités de Caractère.



Opération Façade



Les conditions d'attribution de cette subvention (exposées aux propriétaires lors d'une réunion publique en mars dernier auxquels a été remis le cahier des charges de l'opération) portent essentiellement sur le délai d'exécution des travaux (2 ans), le respect des prescriptions de l'AVAP et l'obtention des autorisations administratives : dans la plupart des cas est suffisante une simple déclaration de travaux à déposer en mairie en 3 exemplaires (voir Infos pratiques dans Info-Murat N° 87) obligatoirement soumise à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.

**Ces efforts d'incitation à la restauration des enduits extérieurs anciens et dégradés ne se limiteront pas à cette première opération et seront poursuivis à chaque phase de réfection de chaussée que la commune entreprendra dans les rues situées dans l'aire patrimoniale et historique dont l'AVAP a défini le contour (essentiellement le cœur médiéval de la ville).**

## En bref : la petite cité... ...a du caractère



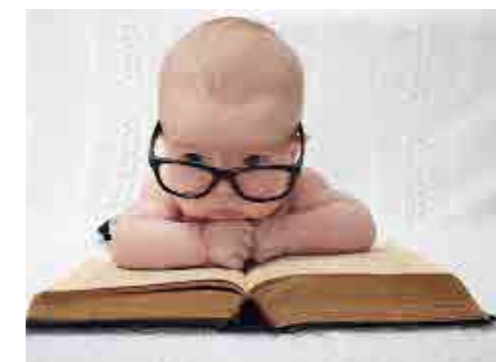
ne pouvait rester étrangère à ce label, obtenu en 2015. Cette année, fait remarquable, l'assemblée générale régionale puis l'assemblée générale nationale des Petites Cités se tiendront à Murat le vendredi 8 juin au cinéma municipal l'Arverne.

**134** communes françaises possèdent le label *Petites Cités de Caractère*, 17 en Auvergne-Rhône-Alpes dont 8 dans le Cantal. Le premier réseau en a été créé en 1976 en Bretagne et l'association des Petites Cités de Caractère de France voit le jour en 2009. Le concept de ce label entend valoriser des communes atypiques, à la fois rurales (par leur implantation, leur population limitée), et urbaines (par leur histoire et leur patrimoine). Avec son site exceptionnel et la richesse de son patrimoine architectural, Murat



## un livre pour bébé

Pour toutes les naissances et adoptions de 2017 ou 2018, la médiathèque de Murat remettra gratuitement aux heureux parents munis du bon de retrait reçu au cours de l'année 2017 (ou en avril pour les enfants nés début 2018) l'album « *Mon Amour* » d'Astrid Desbordes et de Pauline Martin. Ce livre lauréat du label « Premières pages » en 2014, est offert par le Conseil départemental du Cantal, avec le soutien de la Médiathèque départementale et du Ministère de la Culture. En outre, la médiathèque municipale offrira au nouveau-né une inscription lui permettant d'emprunter des livres, de la musique ou des jeux.



### AVRIL

**SAM 7 DIM 8 - 10h à 18h - Halle**  
Journées Européennes des Métiers d'Art - expositions et démonstrations d'artisans : tapisserie, restaurateur d'art, taxidermiste, illustrateur et émailleur sur lave

**VEN 27 - 18h30 - Médiathèque**  
Conférence sur l'éthologie appliquée à l'élevage des bovins par Pauline Garcia - Gratuit

**DIM 29 - dès 9h00 - Centre ville**  
2<sup>ème</sup> Journée Nationale des Véhicules d'Epoque par Murat Mécanique Retro : rassemblement de près de 250 véhicules anciens, bourse d'échange, tombola, parade dans les rues de la ville

### MAI

**SAM 5 - 10h - Médiathèque**  
Atelier illustration dans le cadre de l'exposition des originaux de Mélanie Rutten - 6/12 ans - Gratuit

**MAR 15 - 20h30 - Cinéma**  
Projection du film « Papillons de France en liberté » suivie d'un échange avec le réalisateur, Thierry Carabin. Tarifs du cinéma

**SAM 19 - Maison de la Faune**  
Nuit des Musées - ouverture de 20h à 22h - visite commentée

### JUIN

**SAM 2 - Maison de la Faune**  
Lectures Musicales par l'école de musique intercommunale et le groupe de lecteurs de Neussargues dans l'après-midi

**DIM 3 - 10h à 17h - Maison de la Faune**  
Atelier d'illustration croquis et aquarelle avec Thierry Ballay - sur réservation obligatoire - tarif unique 12 € - dès 12 ans

**Du 6 au 8 - Centre ville**  
Séminaire « Patrimoines et territoires : des outils pour leur conservation » - ouvert à tous



Hibernarock - Concert d'ouverture : Blow - Ultraviolet - Kid Francescoli



© Daniel Alma - Festival Hibernarock 2018



Conférence UIHA : Les Rosières



Fin de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de la collégiale

Remplacement des menuiseries extérieures : Piscine et Hôtel de ville

# La page des associations

## «les Pêcheurs du Valagnon» : Plus de 75 ans d'activité !

**D**éclarée en 1942 à la Sous-Préfecture de Saint Flour sous l'appellation Société de pêche et de pisciculture du canton de Murat, devenue Association Agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques « les Pêcheurs du Valagnon », est reconnue d'utilité publique et affiliée à la Fédération départementale, elle-même dépendante de la Fédération Nationale. Le haut bassin de l'Alagnon avec ses affluents et la partie basse de l'Allanche constituent son territoire d'actions . Par ses nombreuses missions, l'AAPPMA participe activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques (trois gardes-pêche particuliers), à la préservation, au maintien et à l'amélioration du patrimoine piscicole par une gestion patrimoniale garantissant le repeuplement naturel des ruisseaux et des rivières.

restauration de la biodiversité et à la continuité écologique des cours d'eau restent aussi de première importance.



Pêche électrique d'inventaire

S'adonner au loisir nature qu'est la pêche (dans le respect de la réglementation) s'obtient par l'acquisition d'une carte fédérale départementale de son choix (annuelle adulte ou mineur, découverte annuelle femme, hebdomadaire, journalière...) chez un dépositaire local (Top Sport Murat – Le Cristal bar-alimentation Laveissiere – OT Le Lioran, Murat et Neussargues) ou par internet. Une réglementation spécifique s'applique au lac de Laveissiere, réservé aux jeunes le mercredi. En 2017, 634 cartes délivrées par l'AAPPMA de Murat, toutes catégories confondues dont 279 annuelles adultes 75 pour les 12-18 ans ; 124 moins de 12 ans et 156 temporaires.



La mise en œuvre et la pérennisation d'actions de développement du loisir pêche est prioritaire. Des Ateliers Pêche Nature passionnent de jeunes « apprentis pêcheurs » (10 à 16 ans) de septembre à juin, depuis maintenant 5 ans (inscriptions avant fin juin). Des APN estivales familiales (estivants et locaux), permettent, entre autres, la découverte de la pêche aux écrevisses. Participer à la sauvegarde, à la

**Manifestations 2018 : 28-29 avril :** Championnats de France pêche aux leurres sur l'Alagnon. **14 juillet à Murat :** Brocante matériel de pêche. **28 juillet :** Concours de pêche.

Mail : [asspechemurat@orange.fr](mailto:asspechemurat@orange.fr) ou [asspeche15@orange.fr](mailto:asspeche15@orange.fr)  
Téléphone : 06.87.56.22.37 ou 06.78.57.25.80 ou 06.71.49.01.80 Site internet : [www.cantal-peche.com](http://www.cantal-peche.com)

**La pêche un loisir nature ouvert à tous !**

## D Le Fablab : 1 an déjà !

Si vous n'avez pas encore poussé ses portes, n'hésitez plus !

Depuis son inauguration le 3 février 2017, le Fablab porté par Hautes Terres Communauté à Murat a trouvé ses marques. Les innovations sont nombreuses dans ce lieu dédié à la créativité et aux nouvelles technologies !

**Un Fablab est un laboratoire de fabrication numérique.** Créé au sein de la « Cocotte numérique », il s'associe à un centre et un programme de formation au télétravail ainsi qu'à la création d'entreprises. Le Fablab vise à favoriser l'innovation et la créativité grâce aux technologies de modélisation et d'électronique. Il met à disposition de chacun des outils de modélisation numérique d'ordinaire peu accessibles : découpe laser, scanner et imprimantes 3D, fraiseuse à commande numérique, etc. 2 « fabmanagers » proposent des formations selon votre niveau et vous accompagnent dans vos projets.



**Grâce à ces nouveaux services offerts sur le territoire**, plus de 60 adhérents fréquentent régulièrement le Fablab : scolaires, bricoleurs amateurs, entrepreneurs, établissements publics... Pour moins de 100 € l'année (tarif adapté selon situation), tous peuvent accéder à l'ensemble de ces technologies.

Les plus jeunes sont nombreux. « Ils créent des pièces pour des jeux de société, des figurines... » détaille Kévin Goubault, fabmanager, « l'année dernière, nous avons proposé à un groupe de créer un jeu vidéo. Ils ont dessiné les plans, les pièces, choisi la décoration... Nous suscitons continuellement leur curiosité par de nouvelles activités. Je souhaite prochainement leur faire découvrir les possibilités offertes par l'électronique ».

**Porteurs de projets et professionnels sont les autres habitués du lieu.** Cédric Voisin vient de créer sa société « Les Cosmétiques de Cédric » et y fabrique des présentoirs pour ses savons naturels. Elsa Guivarc'h, paysagiste, y élabore des maquettes pour une mairie. L'architecte Pauline Marcombe y a créé des prototypes pour la scénographie des concerts Hibernarock... Le lieu est propice aux échanges et à l'émulation dans un esprit d'économie collaborative.



Emmanuel Hébrard (tailleur de pierre) devant les possibilités de la 3D

**Le développement de l'économie circulaire, c'est également une des vocations du fablab.** Le nombre de pièces commandées aux fabmanagers ne cesse d'augmenter. Pièces cassées de hachoir, de mixeur, charnières de vitres, boutons de gazinières qui ne se vendent plus en pièces détachées sont régulièrement commandés par des particuliers. Des pièces uniques sont aussi créées sur mesure : « le téléphone conteur d'histoire » de l'exposition estivale du Musée de la Haute Auvergne à St-Flour, les supports de cornets pour la Fête de Murat, ce sont eux ! Les 25 commandes de l'année dernière sont déjà quasiment égalées depuis janvier.

**A noter que des ateliers « drone » devraient prochainement être proposés grâce à de petits appareils téléguidés créés au Fablab** (photo ci-contre).

Fablab, 2 bis rue du Fbg Notre-Dame, 04.71.20.22.63

fablab@cocotte-numerique.fr

@COcotte numérique

## Cartes d'identité : quelques règles simples

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cette prolongation de 5 ans concerne les cartes sécurisées plastifiées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et celles délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 mais ne s'applique pas aux cartes sécurisées destinées aux personnes mineures dont la validité demeure de 10 ans.

Si la carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, le prolongement de 5 ans de sa validité est automatique (la date inscrite sur le titre n'est pas modifiée) et ne nécessite aucune démarche. En cas de voyage en avion (et seulement dans ce cas) dans les pays européens, la durée de validité ne pouvant excéder 10 ans, une nouvelle carte peut être établie à la demande du pétitionnaire.

Quel que soit son lieu de résidence en France, chaque citoyen peut faire la démarche d'obtention d'une carte d'identité (ou d'un passeport dont les modalités seront détaillées dans le prochain numéro) en mairie de Murat aux jours et horaires suivants : **le mercredi de 13h30 à 16h00, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00.**

(Quelque 250 cartes ont été délivrées à Murat en 2017 (107 en 2016) : 23% pour des Muratais, 70% pour des Cantaliens, 7% pour des résidents d'autres départements)

**Documents à fournir pour les personnes majeures** (première demande) :

- 2 photos d'identité récentes (pas de fond blanc)
- Copie intégrale de l'acte de naissance (de – de 3 mois)
- Justificatif de domicile récent du demandeur

En cas de renouvellement carte sécurisée plastifiée : 2 photos + carte + justificatif domicile - si carte périmée depuis + de 5 ans : extrait acte de naissance (- de 3 mois)

En cas de perte ou de vol : 2 photos + déclaration de perte ou vol + 25 € en timbres fiscaux + justificatif domicile + extrait acte de naissance (- de 3 mois)

**Documents à fournir pour les personnes mineures** (prise d'empreintes dès 12 ans) :

- 2 photos d'identité récentes (pas de fond blanc)
- Copie intégrale de l'acte de naissance (de – de 3 mois)
- Carte identité ou passeport des 2 parents
- Justificatif de domicile récent au nom des 2 parents

En cas de renouvellement carte sécurisée plastifiée : 2 photos + carte + carte ou passeport des 2 parents + justificatif domicile des 2 parents

En cas de perte ou de vol : 2 photos + déclaration de perte ou vol + 25 € en timbres fiscaux + carte ou passeport des 2 parents + justificatif domicile des 2 parents

Renseignements : Mairie de Murat - 1 Place de l'Hôtel-de-Ville - 15300 Murat - Tél : 04.71.20.03.80  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et samedi de 8h30 à 12h00  
Mairie déléguée de Chastel - tous les jeudis de 9h00 à 12h00

**E**ntrée dans la légende grâce au roman d'Alexandre Dumas et immortalisée à l'écran par Isabelle Adjani, la reine Margot, il y a plus de quatre siècles, traçait une partie de sa route en Auvergne, dans le Cantal et même à Murat.

La raison d'Etat les unit, alors qu'ils n'ont pas 20 ans ni l'un ni l'autre, dans le climat délétère des guerres de Religion qui déchirent le royaume de France. Lui est protestant, c'est le jeune roi de Navarre. Elle est catholique, c'est la sœur cadette du roi de France Charles IX et c'est leur mère, Catherine de Médicis, femme influente et redoutable, qui est à la manœuvre du mariage forcé de Marguerite de Valois et d'Henri de Navarre. Six jours plus tard, leurs noces seront entachées du sang versé le 24 août 1572 lors du massacre de la Saint-Barthélemy.

## Petits événements et Grande Histoire

En 1585, Henri de Navarre a été excommunié par le pape et sa femme, en délicatesse depuis toujours avec son époux, fuit les soldats d'Henri III (le seul de ses 4 frères encore vivant, le 3<sup>ème</sup> à être roi de France) excédé par ses frasques incessantes. Elle se réfugie alors dans le Cantal et s'installe dans la forteresse qui lui appartient à Carlat. Le 14 octobre 1586 elle quitte précipitamment le château pour échapper au gouverneur qui la traite en prisonnière plutôt qu'en maîtresse des lieux et c'est le capitaine d'Aubiac, son amant du moment, qui l'emporte à bride abattue, en croupe sur son cheval. Reçue, avec tous les honneurs dus à son rang, par les bourgeois et les seigneurs de Haute-Auvergne, elle fera étape à Murat (la vicomté appartient à sa mère) avant que les troupes royales n'arrêtent le capitaine d'Aubiac près d'Issoire.

Marguerite de Valois est aussi fervente dans sa foi que généreuse dans ses débordements. Et à Murat, sous les acclamations d'une foule enthousiaste, c'est vêtue d'une robe de velours vert découpée en branchages, qu'elle entre dans la ville par la porte de Lavergne, escortée par une partie de la garnison du château de Bonnevie et précédée par dix choristes de la collégiale, pour aller faire ses dévotions à



C'est un Muratais encore, Jean de L'Hospital, médecin du connétable de Bourbon qui donnera naissance à un fils, Michel, qui devint chancelier de France auprès de Catherine de Médicis, après avoir été celui de sa fille Marguerite de Valois.

Reine de France à 36 ans, de par l'accession au trône de son époux Henri de Navarre, Margot verra le roi faire annuler en 1599 leur mariage célébré 27 ans plus tôt. A l'automne 1600, à 47 ans, Henri IV <sup>(1)</sup> épouse en secondes noces Marie de Médicis <sup>(2)</sup>, qui en a 27, et qui lui donnera un premier fils l'année suivante.

Petite malice de l'Histoire, cette union ne sera pas sans conséquence pour Murat : la nouvelle reine de France imposera plus tard auprès de son fils aîné devenu Louis XIII, un certain cardinal de Richelieu qui, en 1633, donnera l'ordre de détruire le château de Bonnevie...

**(1)** Henri IV est le roi qui apaise les tensions de 40 ans de guerre civile. Il promulgue en 1598 l'édit de Nantes (édit de tolérance révoqué en 1685 par Louis XIV). Le 14 mai 1610 il meurt poignardé par François Ravaillac. Son assassin sera écartelé en place de Grève treize jours plus tard et son corps dépecé par la foule sera brûlé à tous les carrefours.

**(2)** Catherine et Marie de Médicis portent le même nom, sont toutes les 2 italiennes (nées à Florence la première en 1519, la seconde en 1575), mais n'ont aucun lien de parenté entre elles.